Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 334

Artikel: Congé-formation : l'acquis
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028808

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Congé-formation: l'acquis

Congé-formation : nous disions (DP 331) les limites actuelles, notamment psychologiques, de cette idée, toutes indispensables que soient les mesures visant à généraliser l'introduction de périodes de formation pour tous les travailleurs.

L'organe mensuel de l'Union syndicale (« Revue syndicale », No 9, sept. 75) revient sur le sujet en proposant à l'attention de ses lecteurs une enquête de la Centrale d'éducation ouvrière sur l'état actuel du congé éducatif dans les fédérations syndicales (un questionnaire a été envoyé à 16 fédérations, dont dix ont répondu). Le dépouillement des données recueillies a permis de distinguer trois groupes parmi les fédérations de l'USS (nous résumons ci-dessous les points de repères donnés par les auteurs du travail) :

1. Certaines fédérations ont obtenu un congé éducatif. Exemple : l'Union suisse des lithographes (USL). Depuis le 1er mai 1972, un congé éducatif de 3 à 6 jours a été inscrit dans le contrat collectif de travail, concernant les ouvriers qualifiés et destiné exclusivement à ceux de la branche; l'ordonnance en question stipule: « les travailleurs (20 au maximum) ont droit annuellement à un congé éducatif payé d'une semaine au plus pour des cours de formation continue ». Commentaire des responsables de l'USL : « les employeurs se montrent encore passablement réticents lorsque des travailleurs se réfèrent aux termes de leur contrat à ce sujet, et, isolé, le travailleur préfère souvent renoncer à exiger son dû ».

Les subventions de la FOBB

2. Les fédérations sans congé éducatif payé, mais qui se chargent de couvrir la perte de gain. Exemple : le syndicat de bâtiment et du bois (FOBB). Là, le congé éducatif payé sur une base contractuelle n'a pas encore été introduit ; la FOBB prend néanmoins en charge les frais de certains cours de formation (et octroie des subventions à ses membres pour leur formation personnelle).

3. Les fédérations sans congé éducatif et sans rémunération pour perte de gain: « dans ce groupe se trouvaient jusqu'il y a peu notamment les différents syndicats affiliés à l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques (VPOD, SEV, Union PTT, etc.) ; mais depuis le 1er janvier 1975, l'ensemble du personnel de la Confédération bénéficie d'un congé éducatif comprenant cinq jours sur une période de deux ans » (la formation syndicale doit demeurer prépondérante, les militants étant les premiers concernés).

Le travail des commissions syndicales

Les auteurs de l'étude remarquent cependant que si l'on limitait une étude du régime des congés éducatifs payés à l'examen des contrats conclus par les fédérations, on resterait en-dessous de la réalité : « dans certaines entreprises de l'industrie métallurgique, horlogère ou chimique, les résultats obtenus par les commissions syndicales d'entreprises vont nettement plus loin que ceux obtenus sur le plan général ». Restent également à prendre en considération certaines conventions, telle la convention passée entre l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie (ASM) et la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH), et dont un des articles stipule notamment : « Les membres de la commission d'entreprise et leurs suppléants reçoivent, pour la formation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches, des congés de formation se montant, pour une période de quatre ans, à autant de fois dix jours qu'il y a de membres dans la commission, mais au maximum à 150 jours. La répartition de ces jours de congé payés, par membre ou par suppléant, est du ressort de la commission d'entreprise. »

C'est sur la base de ces acquis que doit, à n'en pas douter, se poursuivre notre réflexion sur l'un des thèmes les plus importants qu'inspirent les graves lacunes de notre organisation sociale.

Politique étrangère: les partis politiques gagnés par le repli

Soit ! les programmes électoraux des partis politiques sont tout juste bons à appâter l'électeur, mais ne lient en aucune façon les formations qui les publient (DP 317)... Il est cependant certaines coïncidences qui laissent songeur, certaines omissions, en particulier, qui se retrouvent sur tout l'échiquier politique.

Cette année, les formations en lice pour la course au Parlement sont spécialement discrètes, hors les groupements spécialisés, sur la question des travailleurs étrangers ; mais il est d'autres discrétions qui frappent autant, par exemple le silence pudique sur les questions de politique étrangère. Certes, la réflexion sur ce thème n'a jamais brillé par une particulière acuité lors des précédentes campagnes électorales, mais il semble que cette année on touche à des sommets de banalités. Cette constatation inquiète, au moment où il peut paraître évident à tout un chacun, en partie grâce aux révélateurs économiques, que le sort de la Confédération helvétique est étroitement lié à celui de ses voisins plus ou moins lointains, au moins du monde capitaliste. Comme si le réflexe de repli, né de la recrudescence nationaliste amplifiée par des partis bourgeois à l'écoute de Schwarzenbach et de ses amis, avait maintenant gagné la politique suisse dans son ensemble, les bastions économiques étant tombés les premiers, suivis par les positions sociales acquises péniblement en période de prospérité. On comprend que, dans ces conditions, le hiatus entre l'exécutif, attentif à garder une certaine ouverture, et le Parlement et les partis pourrait devenir préoccupant.

Dans cette perspective, un bilan des propositions contenues dans les programmes électoraux au chapitre de la politique étrangère est intéressant ; Henri Stranner l'avait esquissé pour la revue « Europa », le voici ramené à l'essentiel de sa platitude inquiétante :